

Pour les élèves majeurs: à remplir si vous le souhaitez
Pour les élèves mineurs: à remplir obligatoirement

RESPONSABLE LEGAL 1 : FINANCIER ET CORRESPONDANT

IMPORTANT : Ecrire en MAJUSCULES d'imprimerie et/ou cocher la case correspondant à la bonne réponse.

Nom du responsable de l'élève :		Prénom du responsable de l'élève :	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Code responsable	Profession du responsable :	Code profession :	
<input type="checkbox"/> 1 : Père	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 2 : Mère	Adresse du responsable de l'élève :		
<input type="checkbox"/> 3 : Tuteur	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> 4 : Autre membre de la famille	Code postal :	Commune :	
<input type="checkbox"/> 5 : ASE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 6 : Autre	Pays :		
<input type="checkbox"/> Autorise à communiquer son adresse :			
Adresse mél (email) : _____ @ _____			
indispensable			
N° de téléphone		Employeur	
Domicile	Portable		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

RESPONSABLE LEGAL 2 : CORRESPONDANT

Nom du responsable de l'élève :		Prénom du responsable de l'élève :	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Code responsable	Profession du responsable :	Code profession :	
<input type="checkbox"/> 1 : Père	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 2 : Mère	Adresse du responsable de l'élève :		
<input type="checkbox"/> 3 : Tuteur	<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> 4 : Autre membre de la famille	Code postal :	Commune :	
<input type="checkbox"/> 5 : ASE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> 6 : Autre	Pays :		
<input type="checkbox"/> Autorise à communiquer son adresse :			
Adresse mél (email) : _____ @ _____			
indispensable			
N° de téléphone		Employeur	
Domicile	Portable		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Elève majeur ou émancipé	Nombre d'enfants à charge dans le second degré public	Nombre total d'enfants à charge	Autorisez-vous la transmission de vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ?	Autorisez-vous la prise de vue et la diffusion de l'image de votre enfant (voir fiche jointe)
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Non				

Signature de l'élève,

Date et signature du responsable légal,

CLASSE :

Année scolaire 2019-2020

LYCEE Michel de MONTAIGNE

5 rue de Metz - BP 3318

68066 MULHOUSE CEDEX

Liste des pièces constituant le dossier

- 1 La fiche d'inscription complétée et signée
- 2 La fiche d'inscription à la demi-pension
- 3 La fiche : Le droit à l'image
- 4 La fiche d'urgence médicale
- 5 Un RIB du représentant légal (Noter au dos le nom et prénom de l'élève)
- 6 2 photos d'identité en cas d'abonnement SNCF
- 7 1 photo d'identité pour la carte de demi-pension
- 8 Une copie de la carte d'identité ou du passeport



LEGT Michel de Montaigne
5, Rue de Metz
BP 3318
68066 MULHOUSE Cedex
☎ 03 89 46 33 44
☎ 03 89 36 05 71
✉ ce.0690032R@ac-strasbourg.fr

REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

1 - RAPPELS :

- ✓ Obligation de posséder une carte magnétique lors du passage à la borne.
- ✓ Cette carte magnétique est conservée tout au long de la scolarité.
- ✓ Si elle est perdue, volée ou dégradée, le coût de son renouvellement est facturé 3,00€.
- ✓ Cette carte est strictement personnelle et ne peut, en aucun cas, être prêtée à un camarade.
- ✓ cette carte doit être impérativement approuvonnée pour les élèves demi-pensionnaires « au ticket » aux jours et heures prévus à cet effet (LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI matin de 7h45 à 11h00) et ne présenter aucun solde négatif (à vérifier soit sur l'écran de contrôle de la borne, soit sur le ticket délivré lors du passage).
En cas d'oubli de sa carte, l'élève se verra délivrer une autorisation d'accès à la demi-pension par la vie scolaire.
- Toute personne ne respectant pas ces consignes se verra refuser l'accès à la demi-pension.

2 - Plages horaires - Elèves prioritaires :

Les élèves ayant cours à 14h00 ne doivent en aucun cas se présenter entre 11h50 et 12h30 afin de faciliter le passage des élèves ayant cours à 13h00.

Fait à Mulhouse, le 09 mai 2019

La Professeure



L'Agent Copiable,
S. BARTORI



LEGT Michel de Montaigne
5, Rue de Metz
BP 3318
68066 MULHOUSE Cedex
☎ 03 89 46 33 44
☎ 03 89 36 05 71
✉ ce.0690032R@ac-strasbourg.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

N° Badge :

CHOIX :

✓ FORFAIT (3, 4 ou 5 repas)

CHOIX : ✓ TICKET (1 à 3 repas)

NOM ELEVE.....

PRENOM ELEVE.....

CLASSE

REPRESENTANT LEGAL

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE

CODE POSTAL :..... COMMUNE

TELEPHONE :

PRIVE..... PORTABLE.....

ADRESSE MAIL

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE :

- ✓ 3,00€ (pour la fourniture du badge)
- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ 1 relevé d'identité bancaire

J'ai pris connaissance du règlement de la demi-pension.

Fait à....., le

Signature du responsable légal de l'élève

Ministère
de
l'Éducation Nationale

Académie

de

Strasbourg



5, Rue de Metz
BP 3318
68066 MULHOUSE CEDEX
☎ : 03.89.46.33.44
Fax : 03.89.36.05.71
✉ : Ce.0680032R@ac-strasbourg.fr

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités scolaires, des photos ou des vidéos, dans lesquelles apparaissent les élèves, peuvent être réalisées en particulier lors de sorties pédagogiques, de voyages scolaires, de remise de prix....

Ces photos ou vidéos peuvent faire l'objet d'une exposition interne, servir pour l'illustration d'articles de journaux, de brochures réalisées dans le cadre des projets pédagogiques, être intégrées à un diaporama de présentation du lycée, mises sur CD-ROM ou cassette vidéo «souvenir» ou encore apparaître sur le site du lycée www.lycee-montaigne.net

D'autre part, en début d'année scolaire on demandera à tous les élèves d'intégrer une photo d'identité dans l'Espace Numérique de Travail (site sécurisé).

Or, selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de la circulaire n°2003-091 du 5-6-2003 sur la photographie scolaire et le droit à l'image, nous sollicitons l'autorisation des élèves majeurs, ou celle du représentant légal des élèves mineurs, pour la prise de vue et la diffusion des photos ou vidéos réalisées dans le cadre des activités scolaires durant la scolarité suivie au sein du Lycée Michel de Montaigne.

La présente autorisation est valable pour la totalité de la durée de la scolarité au lycée, sauf changement d'avis qui devra être signalé par écrit à la direction de l'établissement.

La Provisseure,
Emmanuelle HARDY

Autorisation de prise de vue et diffusion d'images

ELEVE MAJEUR

Je soussigné(e)

NOM, Prénom

Autorise la prise de vue de mon image pour la photo de classe et la photo individuelle

OUI NON *

Autorise la prise de vue et la diffusion de mon image dans le cadre des activités scolaires sur des supports pédagogiques (plaquette, site, cd-rom, vidéo, expositions)

OUI NON *

*(rayer la mention inutile)

Signature : (précédé de la mention lu et approuvé)

Autorisation de prise de vue et diffusion d'images

ELEVE MINEUR

Je soussigné(e),.....(père, mère, représentant légal)*,

Autorise la prise de vue de l'image de mon enfant pour la photo de classe et la photo individuelle

OUI NON *

Autorise la prise de vue et la diffusion de l'image de mon enfant dans le cadre des activités scolaires sur des supports pédagogiques (plaquette, site, cd-rom, vidéo, expositions)

OUI NON *

*(rayer la mention inutile)

*(rayer la mention inutile)

Signature du responsable légal:
(Précédé de la mention lu et approuvé)

